

Trois fées au-dessus du berceau : égalité, accessibilité et interdisciplinarité

C'est le printemps. Dans le ciel des revues juridiques, entre un rayon de soleil et le 37^e arrêté sur les mesures urgentes COVID-19, les cris d'une nouvelle née déchirent le ciel juridique belge: la revue *Droits fondamentaux et Pauvreté* est née. Impatientes et enjouées, trois bonnes fées sont penchées sur son berceau.

D'abord, l'égalité. Fille des articles 10, 11, 11bis et 191 de la Constitution mais aussi (et surtout) de l'article 23 de la Constitution, cette nouvelle revue refuse que le droit profite à quelques-uns et s'éloigne de ceux et celles qui en ont le plus besoin. En se focalisant sur le droit des plus démunis, elle vole au secours de Gavroche, de Cosette, de la Maheude et d'Oliver Twist. À l'heure où la COVID-19 renforce toutes les inégalités, elle se préoccupe des jeunes qui se précarisent, des personnes âgées qui s'isolent, des familles monoparentales qui se perdent, des indépendants qui deviennent dépendants, des artistes qui perdent la voix, et la tête.

Déjà, une autre fée s'avance: voici l'accessibilité. En faisant le choix d'une publication en ligne en *open access*, cette revue a la bonne idée de joindre le geste à la parole. Reconnaissons-le: réserver l'accès de cette revue aux seuls utilisateurs payants (très cher) aurait relevé du paradoxe. Cette nouvelle née réfute que l'accès au droit soit le privilège de quelques initiés et affirme qu'il est l'affaire de tou-te-s. Le pari de *l'open access*, c'est le pari d'ouvrir les fenêtres et d'enfoncer les portes fermées. Celui de préférer les bras ouverts aux poignées de main endogamiques. De sa tour d'ivoire, le droit descend et réinvestit l'agora.

Dernière venue mais non la moindre: une troisième fée se penche sur le berceau. C'est l'interdisciplinarité. En s'assignant comme objet la pauvreté sous toutes ses faces, sous

toutes ses coutures et sous toutes ses plaies, cette nourrissonne transgresse les bornes de nos champs juridiques. Elle fait voler en éclat nos parois de verre, elle dépasse nos querelles de clochers, et signe la trêve de nos guerres de territoire. La crise COVID-19 nous le rappelle tous les jours : les périls et les dérives se moquent de nos prés carrés juridiques. Ils les contournent et les enfoncent comme du beurre. Loin de leur faire barrage, notre isolationnisme épistémologique les épanouit. *A contrario*, l'emmaillotage interdisciplinaire de cette revue promet de la chaleur aux plus démunis. Et elle menace le *statu quo* de froids glaciaires.

C'est le printemps. La saison du renouveau, des bourgeons et des naissances. Mais aussi la saison des soins intensifs bondés, des parcs pris d'assaut, des auditoriums refermés, des théâtres clos, des terrasses vides. Dans cette morosité, la naissance de la revue juridique *Droits fondamentaux et Pauvreté* nous murmure à la fois un vœu chaleureux et un engagement historique. Bientôt, le droit ne sera plus caviar. Il (re)deviendra du blé.

Longue vie au bébé et bravo aux heureux géniteur·trice·s!

Anne-Emmanuelle Bourgaux
Professeure en droit constitutionnel à
l'Université de Mons